3. 2. Documents graphiques
PLAN de ZONAGE OUEST

ech : 1/5000e.

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION du PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Commune de VAGNAS - Département de l'Ardèche

- Ua — Zone à caractère dense
- Ub — Zone à caractère peu dense
- Uc — Zone d'extension urbaine à caractère aéré
- AUo — Zone non équipée urbanisable sous conditions,ouverte
- AUf — Zone non équipée urbanisable sous conditions, fermée
- A — Zone de richesse des sols, à préserver
- N — Zone naturelle à préserver
- Nt — Zone naturelle ou le développement touristique est autorisé
- Zones inondables
- Emplacement Réservé
- 19 — Zone d'interêt archéologique
- Zone d'instabilité des sols
- Zone non aedificandi pour raisons sanitaires
- Zone d'instabilité d'origine minière
- Z. protection des MH

PROCEDURE	prescription	délibération arrêtant le projet	publication	approbation	
élaboration du POS	18/01/1978	13/09/1980	06/11/1980	19/11/1980	
1ère modification	05/05/1984			26/01/1985	
1ère révision				02/08/1993	
2ème modification				29/06/2000	
2ème révision					
élaboration du PLU	29/09/2001	23/06/2005		14/02/2007	

Liste des Emplacements réservés

- ER 1 — Village - Salle des fêtes parcelles 336-337-338. 7600m2
- ER 2 — Village - Création de stationnement parcelles 658 et partie de 939. 3900m2
- ER 3 — Planloubares - Création d'une station d'épuration parcelles 539 - 540 - 542 - 543. 10 000m2

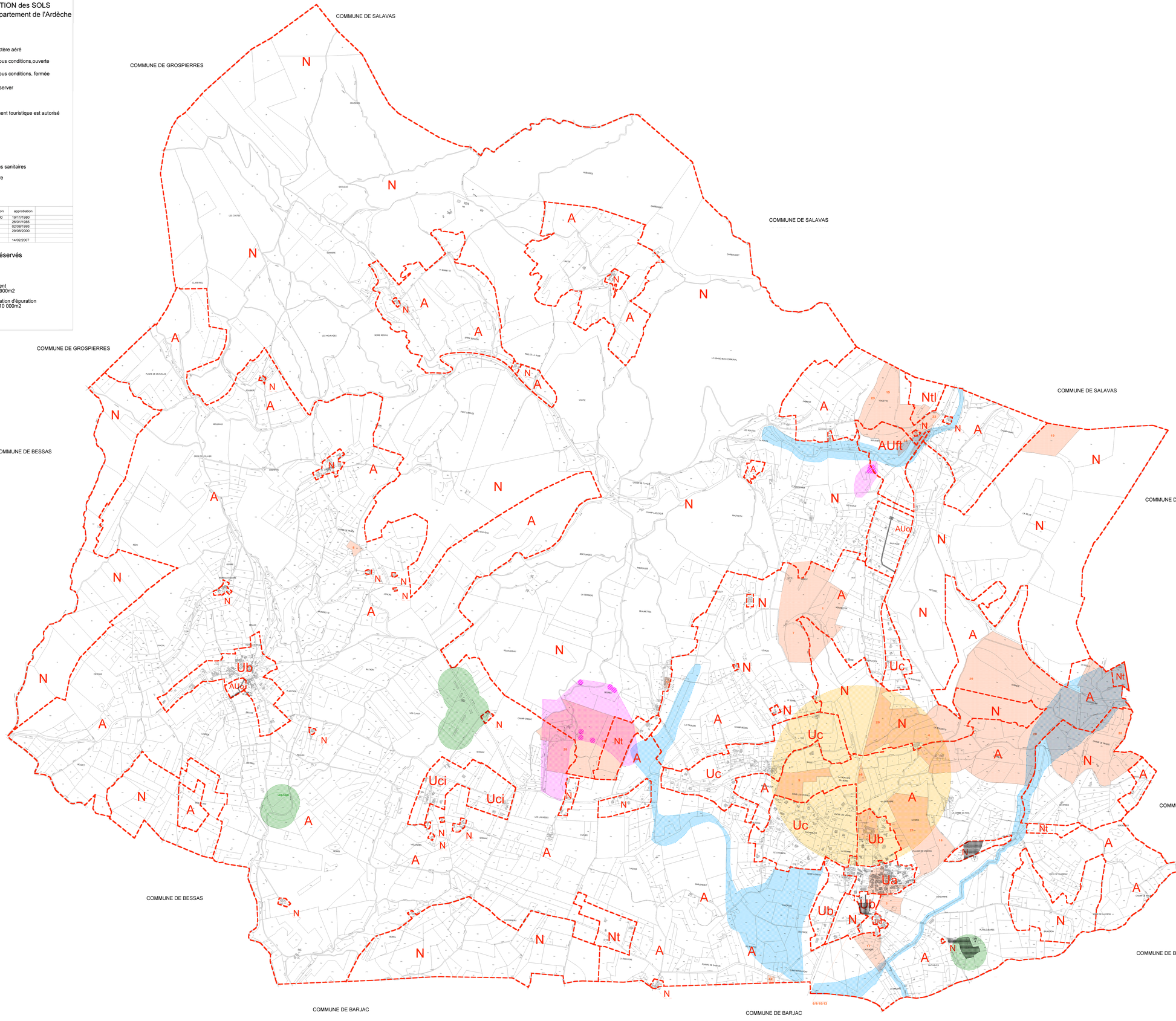

3. 1. Documents graphiques
PLAN de ZONAGE EST

ech : 1/5000e.

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION du PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Commune de VAGNAS - Département de l'Ardèche

- Ua — Zone à caractère dense
- Ub — Zone à caractère peu dense
- Uc — Zone d'extension urbaine à caractère aéré
- AUo — Zone non équipée urbanisable sous conditions,ouverte
- AUf — Zone non équipée urbanisable sous conditions, fermée
- A — Zone de richesse des sols, à préserver
- N — Zone naturelle à préserver
- Nt — Zone naturelle ou le développement touristique est autorisé
- Zones inondables
- Emplacement Réservé
- 19 — Zone d'interêt archéologique
- Zone d'instabilité des sols
- Zone non aedificandi pour raisons sanitaires
- Zone d'instabilité d'origine minière
- Z. protection des MH

PROCEDURE	prescription	délibération arrêtant le projet	publication	approbation	
élaboration du POS	18/01/1978	13/09/1980	06/11/1980	19/11/1980	
1ère modification	05/05/1984			26/01/1985	
1ère révision				02/08/1993	
2ème modification				29/06/2000	
2ème révision					
élaboration du PLU	29/09/2001	23/06/2005		14/02/2007	

Liste des Emplacements réservés

- ER 1 — Village - Salle des fêtes parcelles 336-337-338. 7600m2
- ER 2 — Village - Création de stationnement parcelles 658 et partie de 939. 3900m2
- ER 3 — Planloubares - Création d'une station d'épuration parcelles 539 - 540 - 542 - 543. 10 000m2